

# CDC Argentan Intercom

Transport par autocar des enfants scolarisés au sein des écoles préélémentaires et élémentaires publiques du territoire d'Argentan Intercom et de leurs accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires de 2019 à 2022

## PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7045674>.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

**Objet du marché** : Transport par autocar des enfants scolarisés au sein des écoles préélémentaires et élémentaires publiques du territoire d'Argentan Intercom et de leurs accompagnateurs dans le cadre des sorties scolaires de 2019 à 2022.

**Type de marché** : Services.

L'avis implique un accord cadre.

Autres informations : Code NUTS : FRD13. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur le Duc - 14050 CAEN cedex - Tél : 0231707272 - Fax : 0231524217 - Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr - Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/>

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)

### Caractéristiques principales :

Accord-cadre de prestation de services à bons de commande passé selon la procédure adaptée, en application des dispositions des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 et des articles 27 et 78 à 80 du décret n°2016-360 et selon les dispositions énoncées dans le CCAG-FCS. La présente consultation a pour objet le transport des élèves et de leurs accompagnateurs, par autocar, lors de toutes les sorties scolaires organisées par les écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques du territoire d'Argentan Intercom. Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 et de l'article 12 du décret n°2016-360, l'accord-cadre fait l'objet d'une dévolution en deux lots séparés. Les prestations sont ainsi divisées en deux lots géographiques. En application des possibilités offertes par l'article 78 du décret n°2016-360, l'accord-cadre comporte un montant minimum annuel de commandes (10000€ HT/an) et un montant maximum annuel de commandes (15000€ HT/an) identique pour chacun des deux lots. Par ailleurs, il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les variantes ne sont pas autorisées conformément aux dispositions de l'article 58 du décret n°2016-360, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'option. L'accord-cadre est conclu pour une durée courante de la notification du marché jusqu'au 31 mars 2022. Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2016-360, celui-ci n'est pas reconductible. L'exécution de l'accord-cadre commencera dès la réception de la notification qui fera office d'ordre de service.

Refus des variantes.

### Quantités :

La nature, la quantité et la description des prestations et leurs spécifications techniques sont données au CCTP. Des modifications de l'accord-cadre peuvent intervenir conformément aux articles 139 et 140 du décret n°2016-360.

### Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : un lot, un ou plusieurs lots, l'ensemble des lots.

Lot 1 - Transport des enfants scolarisés au sein des écoles de Trun, de Nécy, de Chambois-Fel (Gouffern-en-Auge), d'Exmes (Gouffern-en-Auge), du Bourg-Saint-Léonard (Gouffern-en-Auge), Anne Frank (Argentan), Marcel Pagnol (Argentan), Fernand Léger (Argentan)

Lot 2 - Transport des enfants scolarisés au sein des écoles d'Écouché-Vallées, de Rânes, de Monts-sur-Orne, d'Occagnes, Jean de la Fontaine (Argentan), Jacques Prévert (Argentan), de Sarceaux, Victor Hugo (Argentan) et Vincent Muselli (Argentan)

### Conditions relatives au marché :

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement assuré par fonds propres. Règlement des dépenses par mandat administratif suivi d'un virement. Délais de paiement fixés à 30 jours, dans les conditions définies au CCAP conformément à l'article 1er du décret n°2013-269 pris en application de l'article 37 de la loi n°2013-100. Les prix de l'accord-cadre sont unitaires et révisibles. Ils seront fermes la première année d'exécution (les 12 premiers mois à compter de la notification). Le premier calcul du coefficient de révision interviendra à la date anniversaire de la notification. En application de l'article 17 du décret n°2016-360, les prestations seront réglées par application des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées, dont les libellés sont donnés dans le BPU de chaque lot, selon les stipulations de l'acte d'engagement de chaque lot.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article 45 V du décret n°2016-360, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité : de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements. Le membre du groupement désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40 % valeur technique

60 % prix

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 24 avril 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-04

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899. Pour de plus amples renseignements : se référer à l'article 43 de l'ordonnance n°2015-899 ainsi qu'aux articles 39 à 42 du décret n°2016-360 et au règlement de la consultation..

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : MME Hélène CHARRON, responsable service éducation , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

**Date d'envoi du présent avis :** 26 mars 2019.